

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint le vendredi trente mars deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal est convoqué le mardi trois avril deux mil dix-huit à quatorze heures, avec le même ordre du jour.

Réuni le mardi trois avril deux mil dix-huit à quatorze heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames LEFRANÇOIS, THIZEAU, VERMOND.
Messieurs IMBAULT, THOREAU, URBAIN.

Étaient excusés : Madame MARY, Monsieur BONNOT.

Étaient absents : Mesdames BOUGIS, GALLOIS, Messieurs BAILLY, BICHEREAU, FONTENY.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2017

- Compte M14 : Les résultats montrent un excédent de 92 117.15 € pour 2017 et un excédent cumulé de 147 046.33 € en section de fonctionnement et un déficit de 44 478.01 € pour 2017 et un déficit cumulé de 105 807.62 € en section d'investissement.
- Compte M49 : Les résultats montrent un excédent de 36 018.14 € pour 2017 et un excédent cumulé de 60 835.32 € en section de d'exploitation et un déficit de 28 024.78 € pour 2017 et un excédent cumulé de 165 525.98 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2017

- M14 : En section de fonctionnement, le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 147 046.33 € et en section d'investissement, un déficit de 105 807.62 €. Une part de l'excédent de fonctionnement sera affectée à l'investissement.
- M 49 : En section d'exploitation, le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 60 835.32 € et en section d'investissement, un excédent de 165 525.98 €.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES QUATRE TAXES

Après délibération, le conseil a décidé de maintenir le taux des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 19.35 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- C.F.E. : 19.34 %.

VOTE DES SUBVENTIONS

15 000.00 € ont été inscrits au budget pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2018

a) Budget M14 :

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 872 673.00 € et en investissement, il s'équilibre à 299 097.00 €.

Il est évoqué la fermeture du camping.

Ce budget est adopté par 6 voix pour et 1 abstention.

b) Budget M49 :

En exploitation, le budget s'équilibre à 159 321.00 € et en investissement, il s'équilibre à 1 681 175.00 €.

Le conseil a fait le point sur la construction de la future station d'épuration.

Ce budget est adopté par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Monsieur Alain URBAIN a quitté la séance à 16 h 55.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Le devis pour le fleurissement estival émanant de l'entreprise BOUTRON de Vierzon est accepté ; il s'élève à 1 282.05 € T.T.C.
- b) Le remplacement de 17 lanternes d'éclairage public rue de Salbris et à l'armoire AJ coûte 15 000.00 €. Dans le cadre du plan REVE, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % par le SDE 18. Le conseil donne son accord.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Il est décidé de faire un contrat pour accroissement temporaire de travail pour la période du 14 mai au 06 juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Il est décidé d'installer la sculpture de Monsieur HUTH au coin de l'Église. Il reste à déterminer la nature du socle.

Le Maire,